

SEANCE DU 30 MARS 2014

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Corum : 8

Présents : 14

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

L'an deux mil quatorze, le trente mars à 10 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le vingt six mars deux mille quatorze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe
DELAITRE Didier,
DIGARD Stéphane,
DUBOIS Richard,
FENÉ Marie-Laure,
FERREIRA Odette,
FRANCESCHINI Michel,
GLAB Nicolas,
HACHE Jean-Claude,
LALANDE Georget,
LANGLOIS Cécile,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette,
POTTEZ Michel

Absents Excusés:

DESMOLINS Sylvie, (*Pouvoir G. LALANDE*)

Secrétaire de séance:

Karine KAUFFER

Sommaire de la séance du 30 mars 2014 :

- 1- *Election du Maire*
- 2- *Election des Adjoints*

Délibérations n° :

- 6/2014 - Election du Maire
- 7/2014 - Création d'un 4^{ème} poste d'Adjoint
- 8/2014 - Election des Adjoints

1 - ELECTION DU MAIRE

Vu les articles L. 2121-17 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mr Georget LALANDE, doyen d'âge, rappelle l'objet de la séance :
L'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après avoir, conformément à l'article L. 2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Suffrage obtenu :

- Mr François LETIERCE: 15 (quinze) voix

Mr François LETIERCE, à 15 voix sur 15 est immédiatement installé dans ses fonctions de Maire de la Commune de Hébecourt.

Délibération 6/2014

2- CREATION DU 4^{ème} POSTE D'ADJOINT :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un 4ème poste d'adjoint au maire.

APPROUVE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 7/2014

3 - ELECTION DES ADJOINTS

a) Election du 1^{er} Adjoint

Vu les articles L. 2121-17 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mr François LETIERCE, Maire rappelle l'objet de la séance :
L'élection du Premier Adjoint.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après avoir, conformément à l'article L. 2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Suffrage obtenu :

- Mr Philippe BAUDOUX: 15 (quinze) voix

Mr Philippe BAUDOUX, à 15 voix sur 15 est immédiatement installé dans ses fonctions de 1^{er} Adjoint de la Commune de Hébécourt.

b) Election du 2^{ème} Adjoint

Vu les articles L. 2121-17 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mr François LETIERCE, Maire rappelle l'objet de la séance :
L'élection du Deuxième Adjoint.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après avoir, conformément à l'article L. 2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Suffrage obtenu :

- Mr Michel FRANCESCHINI : 15 (quinze) voix

Mr Michel FRANCESCHINI, à 15 voix sur 15 est immédiatement installé dans ses fonctions de 2^{ème} Adjoint de la Commune de Hébécourt.

c) Election du 3^{ème} Adjoint

Vu les articles L. 2121-17 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mr François LETIERCE, Maire rappelle l'objet de la séance :
L'élection du Troisième Adjoint.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après avoir, conformément à l'article L. 2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Suffrage obtenu :

- Mme Bernadette MORIN : 15 (quinze) voix

Mme Bernadette MORIN, à 15 voix sur 15 est immédiatement installée dans ses fonctions de 3^{ème} Adjoint de la Commune de Hébecourt.

d) Election du 4^{ème} Adjoint

Vu les articles L. 2121-17 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mr François LETIERCE, Maire rappelle l'objet de la séance :

L'élection du Quatrième Adjoint.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après avoir, conformément à l'article L. 2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Suffrage obtenu :

- Mr Georget LALANDE : 15 (quinze) voix

Mr Georget LALANDE, à 15 voix sur 15 est
immédiatement installé dans ses fonctions de 4^{ème}
Adjoint de la Commune de Hébécourt.

Délibération 8/2014

La séance est levée à 11 heures 30.

François LETIERCE

BAUDOUX Philippe

DELAITRE Didier

DESMOLINS Sylvie
(Pouvoir G. Lalande)

DIGARD Stéphane

DUBOIS Richard

FENÉ Marie-Laure

FERREIRA Odette

FRANCESCHINI Michel

GLAB Nicolas

HACHE Jean-Claude

LALANDE Georget

LANGLOIS Cécile

MORIN Bernadette

POTÉZ Michel

